



## 15ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>33884</b>   | <b>De M. Ludovic Pajot ( Non inscrit - Pas-de-Calais )</b>                          | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation   |   | <b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation                   |
| <b>Rubrique</b> > bois et forêts   | <b>Tête d'analyse</b> > Mise en valeur des espaces forestiers et effectifs de l'ONF | <b>Analyse</b> > Mise en valeur des espaces forestiers et effectifs de l'ONF. |
| Question publiée au JO le : <b>17/11/2020</b><br>Question retirée le : <b>27/04/2021</b> (fin de mandat) |   |   |

### Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des espaces forestiers ainsi que des effectifs chargés de leur entretien. Les forêts françaises constituent un formidable patrimoine à usage de loisir pour de nombreux Français mais elles représentent également un enjeu économique majeur. Sur la seule région des Hauts-de-France, les espaces forestiers représentent 431 000 hectares, soit 13 % du territoire régional, avec à la clef de nombreux emplois non délocalisables. Dans un contexte de crise sanitaire doublée d'une crise économique, il est vital de préserver les emplois. Le projet de loi de finances pour 2021 prévoyait une diminution des effectifs de l'Office national des forêts (ONF), *via* la suppression de 95 équivalents temps plein travaillé, alors que ces baisses d'effectifs n'ont cessé de se poursuivre années après années. Chaque agent de l'ONF est désormais en charge d'environ 1 700 hectares, soit deux fois plus qu'il y a une vingtaine d'années. Le volume d'hectares est d'ailleurs bien supérieur dans certains départements. Compte tenu de la responsabilité qui pèse sur ces agents eu égard aux problématiques des forêts, ces diminutions d'effectifs ne doivent pas être maintenues. Bien que des crédits supplémentaires aient été prévus dans le plan de relance à destination des forêts, il est indispensable que les effectifs humains soient pérennisés. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux de la situation des espaces forestiers et de lui confirmer que, conformément à l'orientation des débats parlementaires et des votes en séance publique, il sera mis un terme aux nouvelles suppressions de postes envisagées.